

MOTO-CLUB: ASMV

E-MAIL: asmviry

; asmviry@gmail.com

TÉLÉPHONE: 06 14 74 57 74

ORGANISATEUR TECHNIQUE: Stéphane VESIN

N° D'ÉPREUVE FFM: 220

DATE: 07 et 08 septembre 2024

LIEU: Route du Pontet 74580 VIRY

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	DUBOIS PAGANON eric	Licence : 09122
Président du Jury ou Arbitre*	VERNEX Marie-Claude	Licence : 023818
Membre du Jury		Licence :
Membre du Jury		Licence :
Commissaire technique responsable -	DUBOIS PAGANON Madeleine	Licence: 142851
Responsable du chronométrage		Licence :

^{*} Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
7 ans	1	65 à 85 cm3	
13 ans	/	125 à 500 cm3	
45min de repo	s minimum à 13	/14 ans)	
1			
4	7 ans 13 ans	7 ans /	7 ans / 65 à 85 cm3



RÈGLEMENT PARTICULIER **2024** COURSE SUR PRAIRIE

ARTICLE 4 I CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

<u>Licences à la journée :</u>

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON IN OUI (78 € pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical	Dr Julien OLIVIER		
Nombre de secouristes	4	Nombre d'ambulance(s)	1
Hôpital le plus proche	Saint Julien en Genevois	Temps de trajet (en min)	10min

ARTICLE 7 I LE SITE DE PRATIQUE

Accès :		Caractéristiques :
Nom du site	VIRY	Longueur du circuit
Adresse	Route du Pontet 74580 VIRY	Largeur minimum de la piste
		Largeur de la grille

CAPACITÉ MOTO :
Pendant les essais : 14.

En manche :

CAPACITÉ OUAD OU SIDE-CAR:

Pendant les essais: ...



- Rappel: l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 24/03/2024



VISA DE LA LIGUE

DATE: 1 5 AVR. 2024

LIGUE MOTOCYCLISTE

AUVERGNE-RHONE-ALPES Z.A. 18 Chemin de Tile Neuve 26609 LA ROCHE DE GLUN Tel - 04 75 55 22 50

Visa de la fem

DATE: 23/04/2024 NUMÉRO: 24/0465







MOTO-CLUB: ASMV

DATE: SAMEDI 07.09.2024
LIEU: VIRY, route du PONTET



9H00 10H30 12H30	10H30 12H30	Contrôles administratifs Contrôles techniques	Toute Catégorie	1H30
	12H30	Contrôles techniques		
12H3O		The second secon	Toute Catégorie	2H
	12H45	Briefing pilotes	Toute Catégorie	0Н15
13H	13H10	Essais Libres	Mini Open	он10
13H15	13H3O	Essais Libres	Motos Open	ОН15
13H35	13H50	Essais Libres	Motos Open	ОН15
13H55	14H10	Essais Libres	Motos Open	ОН15
14H15	14H30	Essais Libres	Motos Open	OH15
14H35	14H45	Manche 1	Mini Open	онто
14H5O	15HO5	Manche 1	Motos Open	ОН15
15H1O	15H25	Manche 1	Motos Open	он15
15H3O	15H45	Manche 1	Motos Open	он15
15H5O	16H05	Manche 1	Motos Open	OH15
16H05	16H30	Pause	Toute Catégorie	0Н30
16H3O	16H40	Manche 2	Mini Open	он10
16H45	17HO0	Manche 2	Motos Open	OH15
17H05	17H2O	Manche 2	Motos Open	0Н15
17H25	17H40	Manche 2	Motos Open	0Н15
17H45	18H00	Manche 2	Motos Open	0Н15
18H05	18H15	Finale	Mini Open	он10
18H2O	18H35	Finale	Motos Open	0Н15
18H4O	19h00	Finale	Motos Open	OH15



RÈGLEMENT PARTICULIER **2024** HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: ASMV

DATE: 08 septembre 2024

IIEU: VIRY, route du Pontet

HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
6H3O	7H30	Contrôles administratifs	Toute Catégorie	1H00
7H3O	8H3O	Contrôles techniques	Toute Catégorie	1H00
8H30	8H45	Briefing pilotes	Toute Catégorie	OH15
8H50	9H00	Essai libres	Mini Open	0Н10
9H00	10Н00	Essai libres	6 X 15 Motos Open	1H00(10min/série)
10Н00	10H15	Pause	Toute Catégorie	0Н15
10H15	10H25	Manche 1	Mini Open	онто
10H25	11H25	Manche 1	6 X 15 Motos Open	1H00(10min/série)
11H40	11H50	Manche 2	Mini Open	0Н10
11H50	12H45	Pause	Toute Catégorie	OH55
12H45	13H45	Manche 2	6 X 15 Motos Open	1H00(10min/série)
13H45	13H55	Manche 3	Mini Open	0Н10
13H55	14H55	Manche 3	6 X 15 Motos Open	1H00(10min/série)
14H55	15H15	Pause	Toute Catégorie	0H20
15H15	15H25	Manche 4	Mini Open	0Н10
15H25	16H25	Manche 4	6 X 15 Motos Open	1H00(10min/série)
16H25	17H25	Repêchages	Motos Open	5min de course
17H25	17H40	Finale	Mini Open	0Н15
17H40	18HO0	Finale Consolente	Motos Open	0H2O
18H00	18H3O	Finale	Motos Open	0Н30
18H30	19HOO	Finale Inter-Club	Motos Open	0Н30



Département : HAUTE SAVOIE

Commune : VIRY

Section : ZC Feuille : 000 ZC 01

Date d'édition : 22/02/2024 (fuseau horaire de Paris) Échelle d'origine : 1/2000 Échelle d'édition : 1/2000

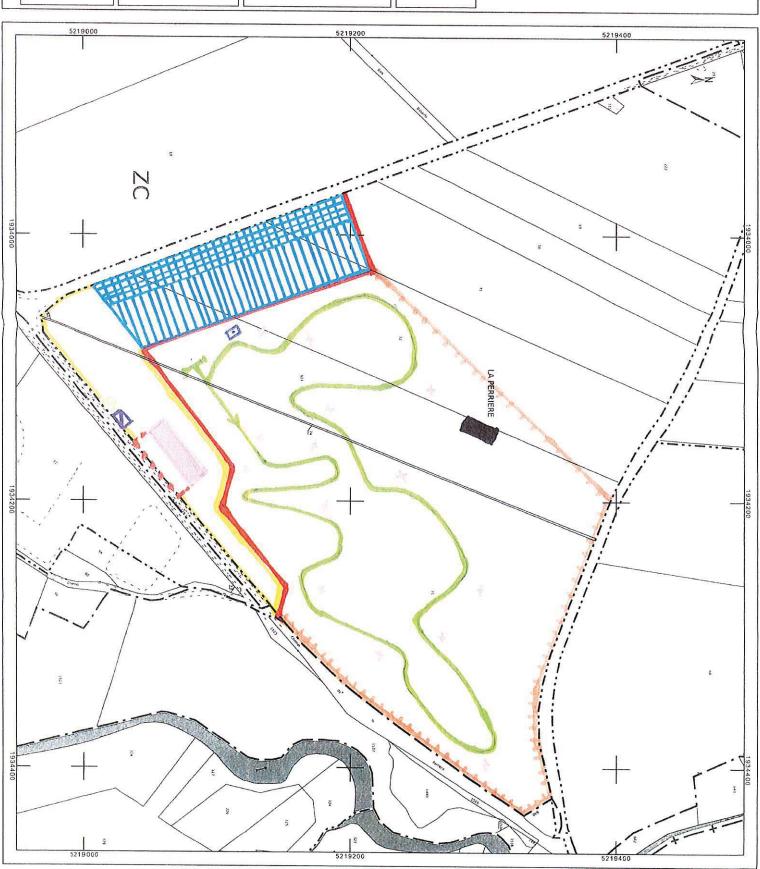
Coordonnées en projection : RGF93CC46

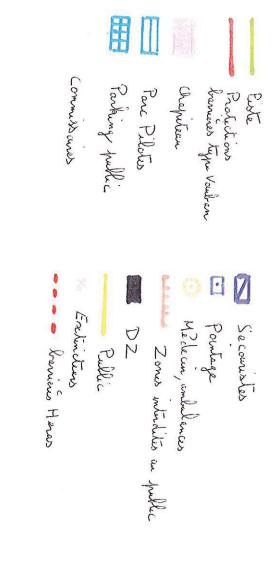
Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :

tél. 04.50.88.40.43 -fax 04.50.88.47.94 cdif.annecy@dgfip.finances.gouv.fr ANNECY Cité administrative 7, rue Dupanloup 74040 74040 ANNECY

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics







ATTESTATION D'ASSURANCE ORGANISATION DE MANIFESTATION

Valable pour la période du 07.09.2024 à 7 h 00 au 08.09.2024 à 21 h 00

Assuré: ASS. DES SPORTS MECANIQUES DE VIRY

MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD atteste que l'organisateur désigné ci-dessus, est assuré pour la manifestation : COURSES SUR PRAIRIES

se déroulant du 07.09.2024 à 7 h 00 au 08.09.2024 à 21 h 00 suivant les conditions générales et particulières du contrat d'assurance de la responsabilité civile n° 149 273 757 pour les manifestations de véhicules terrestres à moteur, que le souscripteur s'engage à signer ultérieurement.

Sont garantis:

- les risques prévus à l'article R 331-30 du Code du Sport.

Conformément à l'article A 331-32 du Code du Sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 10.000.000 euros pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.500.000 euros pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile ;

Les garanties du présent contrat sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport.

La présente attestation de police d'assurance est conforme aux exigences de l'article D 321-4 du Code du Sport et est délivrée pour servir ce que de droit dans l'attente de la police définitive.

Fait à ST JULIEN EN GENEVOIS, le 05.04.2024

L'assureur, par délégation, l'Agent Général,

Tél. 04 50 40 65 55 - Fax Q 50 40

MMA IARD Assurances Mutuelles, société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, RCS Le Mans 775.652-126 MMA IARD société n Brosse anonyme au capital de 537 052 368 euros, RCS Le Mans 440 048 882

Sièges sociaux : 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans cedex 9 - Entreprises régles par le code des assurances